



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des ressources humaines
Bureau des personnels enseignants

Affaire suivie par M. Dupont-Sergent
Courriel : francois.dupontsergent@univ-artois.fr
Téléphone : 03.21.60.49.53.

Arras, le 02 octobre 2023

Le Président de l'université

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
chercheurs, les enseignants du 2nd degré, 1^{er}
degré et les enseignants en CDI

Objet : Congé pour projet pédagogique. – année universitaire 2024-2025

Chers Collègues,

En complément à ma circulaire du 15 septembre 2023 relative aux demandes de congé pour projet pédagogique (CPP) et suite à une information communiquée par le ministère dans une circulaire du 25 septembre 2023 je vous informe qu'il est possible de solliciter un CPP pour des **projets ayant trait à la transition écologique et au développement soutenable**.

Le but est de permettre le lancement et le développement de **formations** dans le cadre d'un projet ayant trait à la transition écologique pour un développement soutenable.

Je vous prie de croire, chers collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de l'université

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00
www.univ-artois.fr